

Tableau des exigences de sélection



Assurance maladies graves Protecta

Âge	Capital assuré	Exigences
0-17	Jusqu'à 99 999	Non médical
	100 000 – 250 000	Non médical + UVIH (de 13 à 17 ans)
18-40	25 000 – 99 999	Non médical ou Tel-Express
	100 000 – 250 000	Non médical + UVIH ou Tel-Express + UVIH
	250 001 – 500 000	Non médical + PBS
	500 001 – 999 999	PARAVIE + PBS
	1 000 000 et plus	PARAVIE + PBS + ECG + RE
41-50	25 000 – 99 999	Non médical ou Tel-Express
	100 000 – 250 000	Non médical + UVIH
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 999 999	PARAVIE + PBS + ECG (de 46 à 50 ans)
	1 000 000 et plus	PARAVIE + PBS + ECG + RE
51-60	25 000 – 99 999	PARAVIE + PBS et ASP
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS et ASP
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC
	500 001 – 999 999	PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC
	1 000 000 et plus	MÉDIVIE + PBS et ASP + ECG + SAC + RE
61-65	25 000 – 99 999	PARAVIE + PBS et ASP
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC
	500 001 – 999 999	PARAVIE + PBS et ASP + ECG + SAC
	1 000 000 et plus	MÉDIVIE + PBS et ASP + ECG à l'effort + SAC + RE

Définitions

Non médical : Supplément non médical rempli par le représentant en assurance (aucun examen médical ou paramédical exigé)

Tel-Express : Entretien téléphonique enregistré aux fins de collecte de renseignements médicaux – effectué par une infirmière d'un service paramédical autorisé[†]

PARAVIE : Examen paramédical – y compris les renseignements sur le style de vie – effectué par une infirmière d'un service paramédical autorisé[†]

MÉDIVIE : Examen médical – y compris les renseignements sur le style de vie – effectué par un médecin d'un service paramédical autorisé[†] (les examens effectués par les médecins traitants des proposant ne sont pas acceptés)

MÉDIVIE (interniste) : Examen médical – y compris les renseignements sur le style de vie – effectué par un interniste agréé d'un service paramédical autorisé[†] (les examens effectués par les médecins traitants des proposant ne sont pas acceptés)

UVIH : Analyse d'urines, comprenant un test de détection des anticorps anti-VIH

PBS : Profil biochimique sanguin – analyse sanguine comprenant une analyse d'urines

SAC : Sommaire des antécédents cliniques

ECG : Électrocardiogramme à 12 dérivation

ECG à l'effort : Électrocardiogramme à l'effort

AVC : Questionnaire sur les activités de la vie courante rempli par le représentant en assurance et le client

RVA : Rapport de la régie de l'assurance automobile provinciale

EFC : Questionnaire « état financier confidentiel » complété par le client

RE : Rapport d'enquête

RE avec EFC ou EF : Rapport d'enquête avec soit un questionnaire financier complété par le client incluant certaines informations provenant d'un comptable, soit des états financiers

RE et états financiers : Rapport d'enquête et états financiers

Assurance maladies graves seulement

ASP : Antigène spécifique de la prostate

[†]Voir au verso pour les services paramédicaux autorisés

Assurance vie universelle Perspecta, assurance temporaire renouvelable et transformable de 10 ans et 20 ans et assurance vie entière

Âge	Capital assuré	Exigences
0-17*	Jusqu'à 250 000	Non médical ou Tel-Express
	250 001 et plus	Communiquer avec la sélection des risques
18-40	25 000 – 99 999**	Non médical ou Tel-Express
	100 000 – 249 999	Non médical ou Tel-Express
	250 000 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS
	1 000 001 – 2 000 000	PARAVIE + PBS + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE et états financiers	
41-50	25 000 – 99 999**	Non médical ou Tel-Express
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS
	1 000 001 – 2 000 000	PARAVIE + PBS + ECG + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	PARAVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers	
51-55	25 000 – 99 999**	Non médical ou Tel-Express
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS + ECG
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers	

Voir la suite du tableau au verso

*S'applique uniquement aux polices d'assurance vie universelle Perspecta et assurance vie entière.

À l'intention du représentant en assurance.

Assurance vie universelle Perspecta, assurance temporaire renouvelable et transformable de 10 ans et 20 ans et assurance vie entière (suite)

Âge	Capital assuré	Exigences
56-60	25 000 – 99 999**	PARAVIE
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS + ECG
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
61-65	25 000 – 99 999**	PARAVIE
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS+ ECG
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS+ ECG
	500 001 – 1 000 000	PARAVIE + PBS + ECG
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
66-70	25 000 – 99 999**	PARAVIE
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS + ECG
	250 001 – 500 000	PARAVIE + PBS + ECG
	500 001 – 1 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers
71 et plus	25 000 – 99 999**	PARAVIE + ECG
	100 000 – 250 000	PARAVIE + PBS + ECG + SAC + AVC
	250 001 – 500 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + AVC
	500 001 – 1 000 000	MÉDIVIE + PBS + ECG + SAC + AVC + RVA
	1 000 001 – 2 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG + SAC + AVC + RVA + EFC
	2 000 001 – 3 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG + SAC + AVC + RVA + RE
	3 000 001 – 5 000 000	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE avec EFC ou EF
	5 000 001 et plus	MÉDIVIE (interniste) + PBS + ECG à l'effort + SAC + RVA + RE et états financiers

Attention

1. Si la personne à assurer est âgée de plus de 17 ans et si elle n'est pas résident canadien depuis au moins un an, un profil biochimique sanguin avec dépistage de l'hépatite B et C est exigé dans tous les cas.
2. Si l'option de Garantie d'assurabilité (GA) est demandée, ajoutez le double de la GA au capital assuré initial, puis consultez le tableau des exigences de sélection.
3. Si le client souscrit des produits à taux non préférentiels et préférentiels simultanément, consultez le tableau des exigences de sélection pour les produits à taux préférentiels afin de déterminer les exigences selon le capital assuré total.
4. La Standard Life peut établir, à son gré, des exigences de sélection additionnelles.
5. Dans le cas de l'assurance vie, si un proposant a soumis, au cours des 12 derniers mois, une autre proposition d'assurance à la Standard Life ou à toute autre compagnie d'assurance, le capital assuré total demandé pendant ladite période servira à déterminer les exigences de sélection auxquelles le proposant devra satisfaire.

Assurance maladies graves seulement

6. Aux fins de l'assurance maladies graves, le proposant sera considéré comme un non-fumeur si, dans les 12 mois précédant la proposition d'assurance maladies graves, il n'a pas fait usage de tabac sous quelque forme que ce soit, comme les cigarettes, les cigarillos, les cigares (de tous types), la marijuana, le tabac à marcher et la pipe, et s'il n'a pas utilisé des produits pour cesser de fumer, tels le ZYBAN®, les timbres à la nicotine et la gomme à mâcher à la nicotine.
7. On demande toujours un SAC lorsque le proposant a subi un examen médical dans les six mois précédant la proposition d'assurance maladies graves, ou au gré de la Standard Life.
8. Si la proposition porte à la fois sur une assurance vie et sur une assurance maladies graves, utiliser le tableau des exigences de sélection approprié à chaque produit et capital assuré. Ne pas répéter les mêmes exigences, mais demander plutôt l'examen le plus exigeant. Par exemple, MÉDIVIE remplacera PARAVIE, ECG à l'effort remplacera ECG, etc.

†Services paramédicaux autorisés

S'adresser à l'un des services paramédicaux suivants pour toutes exigences indiquées dans le tableau des exigences de sélection. Toutefois, n'envoyez les demandes d'analyses de sang ou d'urines qu'à LabOne Canada inc.

- Quality Underwriting Services Ltd/ Bodimetric Profiles††
- Hooper-Holmes Canada Limitée††
- Watermark ††
- ExamOne Canada inc.††
- First Financial Underwriting Services (Canada) Inc. (rapports d'enquêtes, RVA seulement)
- Keyfacts Vie et Santé inc.†† (rapports d'enquêtes, RVA et SAC seulement)
- Services d'assurances médicales Medisys inc.††

†† Services paramédicaux autorisés à effectuer les SAC et les rapports d'enquêtes.

** Le capital assuré minimal est de 25 000 \$ pour l'assurance vie entière, 50 000 \$ pour l'assurance vie universelle Perspecta et 100 000 \$ pour l'assurance temporaire renouvelable et transformable de 10 ans et 20 ans.

Le présent document présente les règles générales qui régissent la sélection des risques pour certains produits individuels de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada (la Standard Life), et qui ne devraient, d'aucune manière, être perçues comme limitant le droit de la Standard Life de refuser de prendre en charge des risques en fonction de critères et d'exigences qui ne sont pas décrits ici. La couverture demeure assujettie aux conditions, aux restrictions et aux limites décrites dans la police pertinente et autres documents connexes. La Standard Life se réserve le droit de corriger toute erreur ou omission, bien qu'elle ait pris toutes les précautions raisonnables pour fournir des renseignements exacts. Les critères et les exigences en matière de sélection des risques présentés ici sont ceux en vigueur au moment de la publication et ils peuvent être modifiés sans préavis.